



DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU : 11 septembre 2020

**Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du
DE ST HILAIRE DES LANDES**

Le jeudi 10 septembre 2020 à 20 h

L’an deux mille vingt, le jeudi dix septembre à vingt heures s’est réuni à la Mairie le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur **GONNET** Albert, 1^{er} Adjoint.

Etaient Présents : **ALEXANDRE** David, **BRICARD** Mickael, **BOULIERE** Morgane, **BOURDIN** Laurent, **HERVE** Aude, **HAMARD** Gwénaëlle, **LETARD** Christian **MEIGNEN** Alexandra,

Absents excusés : **HAMARD** Claude, **LEBOEUF** Roselyne, **PIROT** Mickael, **PLEUTIN** Nathalie, **REBILLON** Christophe, **RIGAULT** Magali.

Me **BOULIERE** Morgane est élue secrétaire de séance

Ordre du Jour

- Validation de l’étude -Travaux de remplacement de deux chaudières fuel par une chaudière bois Energie et création d’un réseau de chaleur à l’école publique
- Demande de subventions – Travaux de remplacement de deux chaudières fuel à l’école publique
- Créance en non-valeur
- Convention – Missions facultatives du CDG 35
- Affaires diverses

Point ajourné

- *Transfert de compétence communale Gaz au SDE 35*

Point rajouté

- *Décision modificative n° 1 Budget commune*

1 - Validation de l’étude de faisabilité - Phase APD – Remplacement des deux chaudières bois à l’école publique par une chaudière bois Energie et création d’un réseau de chaleur à l’école publique

Vu l’étude d’opportunité effectuée par le service CEP du pays de Fougères ;

Vu la délibération n° 2020-01-260 en date du 31/01/2020 autorisant le lancement d’une consultation d’un bureau d’étude thermique pour une chaudière bois ;

Vu la délibération n° 2020-03-264 en date du 05/03/2020 validant le choix du bureau d’étude pour une mission de Maitrise d’Œuvre pour le remplacement des chaudières fioul de l’école et du Pôle des Landes par une chaufferie à granulé.



Vu l'étude de faisabilité établi par le bureau d'études ECIE en date du 02/09/2020

Mr le 1^{er} adjoint donne lecture du travail effectué par le bureau d'étude ECIE concernant le remplacement des 2 chaudières à l'école et au pôle par une chaudière à granulés et la création d'un réseau de chaleur. Il s'avère qu'après l'étude de ce projet dans sa globalité, il en ressort un cout élevé des travaux en delà de l'estimation prévue.

Par conséquent, il a été demandé à ECIE de faire un projet, centré sur l'école publique uniquement. L'étude portera sur le remplacement des deux chaudières fioul par une chaudière à granulés et la création d'un fonds chaleur.

Le bureau d'études a donc présenté une étude de faisabilité sur la nouvelle requête et le projet correspond à la demande

Il en découle à en phase APD de l'étude, un projet de travaux pour un montant de 93 000 € HT avec un retour sur investissement estimé à 5 ans avec les subventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le projet de remplacement des 2 chaudières fioul à l'école uniquement
- Valide l'étude de faisabilité au stade APD effectué par le bureau d'étude ECIE.
- Sollicite les subventions auprès de l'ADEME pour le fonds chaleur et de l'ETAT pour la DSIL

2-Demande de subvention – Fonds Chaleur – Remplacement des deux chaudières bois à l'école publique par une chaudière bois Energie et création d'un réseau de chaleur à l'école publique

Vu l'étude d'opportunité effectuée par le service CEP du pays de Fougères ;

Vu la délibération n° 2020-01-260 en date du 31/01/2020 autorisant le lancement d'une consultation d'un bureau d'étude thermique pour une chaudière bois ;

Vu la délibération n° 2020-03-264 en date du 05/03/2020 validant le choix du bureau d'étude pour une mission de Maîtrise d'Œuvre pour le remplacement des chaudières fioul de l'école et du Pôle des Landes par une chaufferie à granulé.

Vu l'étude de faisabilité établi par le bureau d'études ECIE en date du 02/09/2020

Vu la délibération n° 2020-09-300 portant sur la validation de l'APD concernant les travaux de remplacement des chaudières fioul en chaudière bois énergie et la création d'un réseau de chaleur à l'école publique

Mr le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de remplacement des chaudières fioul de l'école par une chaudière aux granulés de bois, il doit demander l'autorisation pour solliciter une subvention de l'ADEME dans le cadre du Contrat de développement des énergies renouvelables animé par le Pays de Fougères.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ✓ Donne son autorisation quant à la demande de subvention « Fonds Chaleur » à l'ADEME pour le remplacement des chaudières fioul par une chaudière aux granulés de bois et la création d'un réseau de chaleur à l'école publique.

3- Demande de subvention – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2020) Part exceptionnelle – Remplacement des deux chaudières bois à l'école publique par une chaudière bois Energie et création d'un réseau de chaleur à l'école publique

Vu l'étude d'opportunité effectuée par le service CEP du pays de Fougères ;

Vu la délibération n° 2020-01-260 en date du 31/01/2020 autorisant le lancement d'une consultation d'un bureau d'étude thermique pour une chaudière bois ;

Vu la délibération n° 2020-03-264 en date du 05/03/2020 validant le choix du bureau d'étude pour une mission de Maîtrise d'Œuvre pour le remplacement des chaudières fioul de l'école et du Pôle des Landes par une chaufferie à granulés.

Vu la circulaire préfectorale en date du 31/07/2020

Vu l'étude de faisabilité établi par le bureau d'études ECIE en date du 02/09/2020

Vu la délibération n° 2020-09-300 portant sur la validation de l'APD concernant les travaux de remplacement des chaudières fioul par une chaudière bois énergie et la création d'un réseau de chaleur à l'école publique

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de remplacement des chaudières fioul de l'école par une chaudière aux granulés de bois, et la création d'un réseau de chaleur à l'école, il est nécessaire de solliciter les services de l'Etat pour l'octroi de la DSIL 2020 part exceptionnelle. Le dossier répond aux critères demandés dans le cadre de la transition écologique

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le plan de financement du projet.

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financements	Montant	%
Maitrise d'œuvre ECIE	9 850.00 €	ADEME Fonds Chaleur	33 189.00 €	31.47 %
Etudes TECAM	2 500.00 €	DSIL part exceptionnelle	51 231.00 €	48.58 %
		Fonds Propres	21 030.00 €	19.94 %
Travaux	93 100.00 €			
TOTAL	105 450.00 €	TOTAL	105 450.00 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ✓ Approuve le plan de financement présenté par Monsieur le 1^{er} adjoint
- ✓ Sollicite les services de l'Etat au vu de l'obtention d'une subvention au titre de la DSIL 2020 – part exceptionnelle conformément à la circulaire préfectorale en date du 31/07/2020

4- Demande d'enregistrement de la décision d'effacement des dettes dans le cadre d'un surendettement

Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un document transmis par le trésor public. Il s'agit d'un dossier de demande d'enregistrement de la décision d'effacement des dettes d'une ancienne administrée de la commune dans le cadre d'un surendettement orienté en procédure de rétablissement personnel.

La somme correspondant à l'effacement de la dette communale s'élève à 68.05 €, il s'agit de frais de cantine. Un mandat sera émis au compte 6542.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Mr Le Maire à effacer la dette de 68.05 €.

5- Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire donne lecture d'une convention effectuée par le CDG 35 qui définit les conditions d'utilisation des missions facultatives.

L'acceptation par la collectivité de ces conditions d'utilisation lui ouvre l'accès à l'ensemble des missions facultatives mise en place.

La liste des missions facultatives sont énumérées dans la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la Convention Générale d'utilisation des missions facultatives
- Autorise Mr Le Maire à signer la convention

6- Décisions modificatives – Budget commune

Augmentation de crédits

Monsieur l'adjoint au Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits sur la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2020 pour faire face à des dépenses imprévues ou à prévoir et qu'il est nécessaire d'effectuer les écritures ci-après :

Section Investissement

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D- 1311 subvention état	0.00 €	17 000.00 €
Total	0.00 €	17 000.00 €
Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-1321 subvention état	0.00 €	17 000.00 €
Total	0.00 €	17 000.00 €

Affaires diverses

- Information sur des demandes de devis en cours pour l'achat d'illumination de Noël (élues référentes Mesdames HAMARD et MEIGNEN)
- Le Football Club des Landes a recruté pour une année en Contrat d'apprentissage. La commune apportera sa contribution sous forme de subventions.

Délégations consenties au Maire

- Le 16/07/2020 Signature d'un devis de 11 248.51 € TTC à l'entreprise C.F.Constructions de St Aubin du Cormier – Construction d'un mur de soutènement logement Fougères Habitat
- 16/07/2020 Signature d'un devis de 12 147.60 à l'entreprise henry Frères de La Chapelle St Aubert- Travaux de voirie en agglomération route du Tiercent

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance

Morgane BOULIERE

Le 1^{er} adjoint au Maire

Albert GONNET